



INJUSTICE CA CONTINUE

Comme vous le savez certainement, suite à une menace indirecte « **celui-là je vais lui casser la gueule** » proféré à son encontre, notre collègue Thierry BOURDIER s'est vu infliger une sanction du 2^e degré de cinq jours de mise à pied.

On peut de façon ironique dire que si les dirigeants de Kéolis Dijon n'avait pas fait une grosse « **boulette** » la sanction aurait été supérieure (jusqu'au licenciement). Malgré plusieurs menaces antérieures par la même personne, d'après notre direction et au vu de la sanction, Thierry n'avait pas le droit de sortir de ses gonds. Seules certaines personnes ont le droit de menacer sans être inquiétées. Nous tenons à rappeler que l'altercation a eu lieu durant le temps personnel de notre collègue, nous le rappelons (11h30 prise de service 13h30). Un des protagonistes a écopé de deux jours de mise à pied sans conseil de discipline et le deuxième (initiateur du litige) :

Nada, Zéro, Rien.

Devant cette injustice et pour bien montrer à la direction la solidarité entre salariés plusieurs conducteurs ont demandé à notre équipe **CFDT** d'organiser une quête en faveur de Thierry BOURDIER pour l'indemniser de la perte de ses cinq jours de salaire.

Cette demande de solidarité **ACTIVE** aura lieu à la prise et fin de service les jeudi 06 et vendredi 07 septembre. Les personnes ne pouvant être présentes et souhaitant participer à ce soutien peuvent nous contacter via notre mail :

equipecfdt@cfdtdivia.net.